

ILS NOUS ATTAQUENT ! DÉFENDONS NOUS !



LE MOUVEMENT SOCIAL CONTRE LA LOI EL KHOMRI S'INTENSIFIE.

Depuis bientôt trois mois, le mouvement contre la « loi travail » se construit et s'amplifie : grèves, manifestations, actions, blocages... Une large partie de la population exprime son rejet de cette loi patronale (pétitions, sondages...). Face à cela, le gouvernement, hausse le ton, réprime massivement et ne cède rien (ou quelques miettes, pour les uns ou les autres, dans l'espoir de diviser les travailleurs). Pour durcir ce rapport de force, les grèves de salariés s'intensifient, et répondent par la mise en place du blocage du pays.

POURQUOI TANT D'ACHARNEMENT ?

Si le gouvernement a pondu cette loi et s'acharne à la maintenir malgré la forte contestation, c'est qu'elle répond à une nécessité pour le capitalisme : maintenir la compétitivité de la France dans un système mondialisé, qui plus est, en crise. « Il faut améliorer la croissance ! ». C'est à dire garantir toujours plus de profit aux capitalistes. « Il faut améliorer la compétitivité des entreprises ! ». Autrement dit, produire plus à un moindre coût, au détriment, une fois de plus, de la rémunération des salariés et de leurs conditions de travail.

Les gouvernements quels qu'ils soient, en France et sur la planète, réagissent aux contextes économiques afin de favoriser l'économie nationale dans un système global concurrentiel. L'État est un outil au service de la classe dirigeante pour défendre ses intérêts et maintenir l'ordre établi. Le soi-disant « intérêt général » se confond avec celui de la classe capitaliste. Il s'agit de gérer ce système, maintenir le rapport d'exploitation, organiser et contrôler la population.

NE NOUS LAISSONS PAS FAIRE !

Depuis trop longtemps, le rapport de force est en faveur des capitalistes. Cette attaque du code du travail, rend les salariés encore plus à la merci du bon vouloir des patrons, en fonction de leurs intérêts immédiats. C'est un accroissement de notre exploitation, dans la suite des politiques patronales qui nous sont imposées : pacte de compétitivité, accord national interprofessionnel..., à nous d'inverser la pression.

C'est par la solidarité et la mobilisation de tous les exploités (travailleurs, du public ou du privé, avec ou sans papiers, chômeurs, étudiants, lycéens, retraités...) que nous constituons une force capable de renverser le cours des choses. Le développement récent de la grève et des actions de blocage nous montre notre capacité à enrayer le train-train quotidien de la société capitaliste et de son économie de marché. La lutte des classes n'est pas un concept vide de sens. Au quotidien nous la subissons. Aujourd'hui nous devons la gagner !

La loi travail, c'est ça !

HEURES SUP

MOINS PAYÉES :

10 % de majoration
au lieu de 25 et 50 %

FORFAIT-JOURS :

fin des 11 h obligatoires
de repos quotidien
(vote renvoyé à oct. 2016)

SUPPRESSION DES CONGÉS

en cas de maladie ou
handicap d'un proche

TEMPS

D'ASTREINTE

décomptés
des temps de repos

VISITE MÉDICALE

d'embauche deviendra
une visite d'information

SEMAINES DE

TRAVAIL JUSQU'À 48 H

(60 h sur dérogation)

TEMPS PARTIELS :

heures complémentaires
moins payées (majorées à 10 %)
et horaires modifiés
3 jours à l'avance

CONGÉS PAYÉS :

des changements de dates
au dernier moment

BAISSE DES SALAIRES

et changement du temps de
travail par simple accord

LICENCIEMENT

ÉCONOMIQUE :

indemnités soumises
à un barème.

CONTRAT DE

PROFESSIONNALISATION

n'est plus qualifiant

JUSQU'À 12 H

DE TRAVAIL QUOTIDIEN

NÉGOCIATIONS

ANNUELLES

DES SALAIRES :

Elles peuvent être tous les 3 ans

SUPPRESSION DU

CONGE SABBATIQUE

PLAN SOCIAL

SANS DIFFICULTÉS

ÉCONOMIQUES.

S'il est jugé abusif, l'indemnité
de licenciement sera de 6 mois de salaire
au lieu de 12. (Idem pour le licencié en cas
de maladie ou d'accident de travail).

CHÔMEURS

Pôle emploi pourra saisir directement
sur les allocations des chômeurs
s'il estime qu'il y a un trop perçu.

En bref

des licenciements abusifs,

*inversion de la hiérarchie des normes
(autant de codes du travail que d'entreprises),*

des salariés à la merci du chantage à l'emploi,

Un pas de plus dans le contournement des syndicats,

l'asservissement de la médecine du travail aux intérêts de l'entreprise,

et l'élimination des Prud'hommes...

Du pain béni pour les patrons et les actionnaires !

Depuis trois mois, manifestations, blocages, actions coup de poing, grèves, débrayages participent à la lutte pour préserver les conquits sociaux menacés par la loi travail.

PARTOUT, LA LUTTE S'INTENSIFIE ! ON LÂCHE RIEN !

RAFFINERIES : Les huit raffineries du pays sont à l'arrêt ou au ralenti (Feyzin, Gonfreville-L'Orcher, Donges, La Mède...).

PORTS ET DOCKS : Blocage des terminaux pétroliers à Marseille et au Havre.

TRANSPORTS :

RATP : Appel à la grève illimitée.

SNCF : Débrayages les mercredi et jeudi.

AVIATION CIVILE : 15 % des vols annulés à Orly. Des perturbations attendues suite à l'appel à la grève interprofessionnelle (contrôleurs aériens, personnels administratifs, ingénieurs, techniciens, etc.)

EDF : Mercredi 25 mai, arrêt de la centrale nucléaire de Nogent (Aube). Appel général à compliquer la production dans l'ensemble des centrales nucléaires jeudi 26 mai.

CONSTRUCTION ET AMEUBLEMENT : Organisation jeudi d'une « journée morte » dans la branche construction, bois et ameublement, avec des « blocages de grands chantiers ».

AMAZON : Salariés des entrepôts appelés à la grève mercredi.

CAISSE D'ÉPARGNE : Centres d'appel en grève, plus de 70 % des salarié-es en grève reconductible !

Et des appels à la grève dans bien d'autres secteurs sur tout le territoire...

**NOUS AUSSI, AGISSONS LOCALEMENT.
REJOIGNONS L'ASSEMBLÉE DE LUTTE
TOUS LES LUNDIS ET MERCREDIS, 18 H 30
À LA BOURSE DU TRAVAIL D'ALÈS**

Assemblée de lutte contre la loi travail d'Alès

Infos sur Facebook : Alèscontrelaloitavail